

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

**DATE CONVOCATION**

30 mars 2023

**DATE D'AFFICHAGE**

30 mars 2023

**Nombres de conseillers**

en exercice : 15

présents : 10

votants : 14

*L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 4 AVRIL A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

***Etaient présents :*** Mme COUET, Mme LE DRÉAU, Mme DEMAYA, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme EL KRIMI, M. FIMIEZ, Mme JODEAU-BELOTTI, M. OLLIVIER

***Absents excusés :*** M. BARRIER donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU, M. LECERF donne procuration à Mme Martine COUET, M. JOUSSE donne procuration à Mme Sandrine DEMAYA, Mme GUYON donne procuration à M. Jérôme BELFORT, Mme DESBOIS

***Absent non excusé :*** Néant

***Secrétaire de séance :*** M. Cyrille OLLIVIER

### 5. Attribution des subventions aux associations

#### **Délibération DE04-04042023**

Suite à la réunion de la commission pour examiner les demandes de subvention des associations, Cyrille OLLIVIER expose les propositions d'attribution :

Organisme	Montant 2023
Association Canine de l'Ouest	200 €
Les Voiv'Rires	800 €
Ludothèque Récréajeux	440 €
Collège Trouvé Chauvel (tenues jeunes pompiers volontaires)	250 €
Team TCY	400 €
Génération Mouvement	1 200 €
Club de gymnastique volontaire	400 €
Don du sang	200 €
Association Culturelle Cantonale	221 €

ADMR	300 €
Ligue contre le cancer	200 €
Association Parents d'élèves	1 000 €
Coopération scolaire	450 €
UNC AFN	300 €
Univers scène	200 €
Union Sportive Roézé-sur-Sarthe - La Suze-sur-Sarthe	500 €
Secours populaire	500 €
Association des Usagers des gares de Noyen La Suze Voivres	200 €
Association de Sauvegarde des Croix et calvaires de la Sarthe	250 €
Pompiers humanitaires du GSCF	100 €
Pompiers de La Suze sur Sarthe	200 €
Resto du cœur	300 €
AMF pour Ukraine	200 €
AS Étival football	150 €
<b>Réserve</b>	<b>3 039 €</b>

La réserve pourra servir à des demandes complémentaires ou supplémentaires à étudier pendant l'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions communales comme résumé ci-dessus.**

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 6 avril 2023

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Cyrille OLLIVIER

